

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 Avril 2023

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heures quinze, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	18 Avril 2023
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents :			
. Délibération 9	14		
. A partir de la délibération 10	15		
Membres absents ou excusés :			
. Délibération 9	2		
. A partir de la délibération 10	1		
Membres qui ont pris part à la délibération :			
. Délibération 9	14		
. A partir de la délibération 10	15		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES Marie France	A partir du point 2	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND Jean Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	Excusée
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle ALLLOUD

1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 14 mars 2023 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus communautaires, avant de le publier sur le site internet. **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

Arrivée de MF FABREGES à 18h45.

2. Travaux voirie 2023 : attribution marchés subséquents à l'accord cadre :

Suite à l'attribution de l'accord cadre du marché de voirie 2021-2022 aux trois meilleures offres (EUROVIA, SATP et COLAS) par le conseil communautaire du 1.07.2021, une consultation a été lancée pour la réalisation de marchés subséquents pour les travaux de voirie 2023.

Le Président a délégué au conseil communautaire pour attribuer et signer les marchés inférieurs à 90 000 € HT, soit les meilleures offres ci-dessous :

- Maché subséquent 2.2023 (Barnas - Thueyts) : 88 963.81 € HT attribué à SATP
- Marché subséquent 3.2023 (Lalevade d'Ardèche – Pont de Labeaume) : 75 498.68 € HT attribué à EUROVIA
- Maché subséquent 4.2023 (Meyras - Montpezat) : 67 639.97 € HT attribué à SATP

Il revient au Bureau communautaire, par délégation du conseil communautaire, de valider les marchés dont les offres sont supérieures à 90 000 € HT, soit la meilleure offre ci-dessous :

- Maché subséquent 1.2023 (Jaujac – Prades – La Souche) : 90 996.96 € HT attribué à EUROVIA.

Aussi et comme convenu, les travaux pourront avoir lieu durant les mois de mai, juin et juillet 2023.

Les communes seront informées par les entreprises de la date de démarrage des travaux puisqu'elles demanderont des arrêtés de circulation. Les marchés prévoient de les finir au plus tard le 31.07.2023.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

Pour le Marché subséquent 5.2023 (Buzet), Eurovia et Colas n'ont pas fait de propositions. SATP a fait une offre au-dessus du prix plafond de l'accord cadre. De plus dans la consultation, il manquait une partie de la route des Oulettes. Aussi et conformément au code des marchés publics, l'offre de SATP va être rejetée (offre irrégulière). Une nouvelle consultation sera lancée et intégrera les travaux supplémentaires des Oulettes ainsi que des travaux sur la commune de St Pierre de Colombier qui n'étaient pas prévus initialement.

3. Fonds de concours sur enveloppe voirie commune de Mayres :

Pour rappel, la communauté de communes a validé par délibération du conseil communautaire du 28.03.2023 l'élargissement de l'usage de l'enveloppe voirie aux voies à caractère de rues, places et parkings, et chemin piétons par fonds de concours.

La commune de Mayres a sollicité la communauté de communes par délibération du conseil municipal du 11.04.2023 afin de bénéficier d'un fond de concours à prendre sur le reliquat de l'enveloppe voirie de la

commune sur le programme 2020-2025. Le solde de l'enveloppe voirie de la commune est de 107 930 € HT. La commune considère que les travaux de voirie réalisés depuis 2015 ont permis de maintenir les réseaux de voirie communautaires en bon état et qu'il n'est pas nécessaire de réaliser de nouveaux travaux de voirie d'ici la fin du programme actuel en 2025. Aussi, elle sollicite un fond de concours afin de financer les projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale suivants :

1/ L'aménagement et le développement des modes de déplacements doux (pour but de faciliter la mobilité, hors route nationale, des habitants et des nombreux randonneurs présents sur les circuits du Rocher d'Abraham et de Chaumiène) pour 132 598.50 € HT de travaux.

2/ L'aménagement de la place publique près du cimetière, de l'église, de la mairie (aménagement d'un parking) pour 192 820.50 € HT de travaux.

3/ L'aménagement d'un parking au quartier du Vieux Mayres pour 22 000 € HT.

La commune sollicite un fonds de concours de 65 872.50 € pour l'ensemble de ces opérations.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Subventions aux associations :

• Association ACECO Ecomusée du moulinage Chirols :

Pour rappel, la mairie et l'association ont repris à leur compte l'accueil et les visites de l'écomusée depuis l'année 2021. L'office de tourisme continue d'en assurer la promotion (flyers, site internet). Un soutien financier de 1 500 € avait été attribué à l'association en 2021 pour aider au financement du poste d'accueil. En 2022, une aide de 1 500€ avait été accordée pour financer l'achat de matériel audioguide, l'association souhaitant améliorer l'accueil et le parcours des individuels lors de leur visite de l'écomusée.

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement et les investissements réalisés pour améliorer la qualité des visites, il est proposé d'accorder une subvention de 4 000€ (2 000€ pour le fonctionnement 2023 et 2 000€ de subvention exceptionnelle) à l'association de l'écomusée du moulinage de Chirols.

• Association Colette Bonzo –Château du Pin

L'Association Colette Bonzo initie depuis 1995 tout ce qui se passe dans les jardins et le château du Pin (Fabras), espace patrimonial et paysager ouvert à la création contemporaine. Labels « Jardin remarquable » du Ministère de la Culture, « Maison du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche » et « Valeurs Parc » : le site, ouvert au public de mai à novembre, accueille chaque année des centaines de visiteurs. L'association mène des actions auprès des scolaires – partenariats et ateliers dans et hors les murs avec lycées, collèges, centre intercommunal de loisirs, PassCulture. Elle travaille également en réseau avec d'autres structures dédiées à la création contemporaine dans le département. Le site du Pin fait partie des « Echappées » du parcours artistique d'art contemporain dans la nature « Partage des Eaux » porté par le PNR. Il est ainsi proposé d'attribuer à l'association Colette Bonzo une subvention de 1 500 €.

• Les Riboules Dingues

L'association qui fête ses 20 ans cette année organise le festival de la BD d'humour qui se déroulera le week-end des 21 et 22 octobre 2023 à Burzet. Cette année, le thème du festival est le vent. C'est le seul festival de son genre en France. Le festival se déroulera cette année à St-Pierre-de-Colombier en raison de l'indisponibilité de la salle Astier. Il est proposé d'attribuer une aide de 1 000 €.

• Maison de l'Image

La Maison de l'Image est une association qui intervient très largement sur le territoire Ardèche des Sources et Volcans, et notamment à travers : des missions d'éducation à l'image, la programmation et l'animation du cinéma La Vesprade (hors convention avec la commune de Thueyts pour des projection/goûter auprès des jeunes...), le circuit de cinéma itinérant et médiations du cinéma. Afin de pérenniser et développer ces propositions culturelles, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € et de travailler avec eux pour un partenariat annuel sous forme de convention pour 2024.

• Les Fous Sans Blanc

L'association se produit depuis 1998 en itinérance dans les villes et villages ardéchois pour y apporter deux spectacles de théâtre amateur, joués par deux groupes différents « Les Printemps » et « Les Étés ». En 2023, le groupe des Printemps jouera sur les communes de Jaujac et de Lalevade-d'Ardèche. Le groupe des Étés est en cours de préparation mais plusieurs communes du territoire devraient les accueillir. L'association présente des difficultés financières s'accroissant chaque année du fait de l'augmentation du coût du carburant, tandis que le prix du billet n'a jamais augmenté. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Aides aux commerces :

Une nouvelle convention a été signée avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques (convention signée le 09 février 2023). Ces aides sont destinées à favoriser le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Le taux d'aide a été maintenu à 10 % pour la communauté de communes sur une assiette plancher de 10 000 € HT et plafond de 50 000 € HT de travaux. Le taux d'aide de la Région est maintenu à 20 %. Le bureau a délégation pour instruire les demandes, donner un avis sur les dossiers présentés et décider de l'attribution des subventions.

Une enveloppe de 30 000.00 € a été inscrite au BP 2023. Depuis 2019, 16 aides ont été attribuées par la

communauté de communes pour un montant total de 60 656.50 €, la région a attribué (ou va attribuer) 122 417.00 € d'aide pour un montant total de travaux estimés de 709 318.84 € HT.

Une nouvelle demande a été reçue de Mr Thierry Freydier pour le commerce Boulangerie-Pâtisserie à Montpezat-sous-Bauzon depuis le 1^{er} novembre 2014. Il prévoit la rénovation de la devanture, du magasin pour un montant de 20 495.35 € HT. Il sollicite un soutien de 20% auprès de la région et 10% auprès de la CDC, soit 2 050.00 € pour la CDC. **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

6. Programme d'actions 2023-2024 Convention Territoriale d'Education aux et à la Culture tout au long de la vie (CTEAC) :

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans s'est engagée en matière d'éducation artistique et culturelle depuis environ deux ans. La Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture tout au long de la vie a été signée avec l'ensemble des partenaires (Etat, Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales) le 04/10/2022. Un programme d'actions culturelles est établi chaque année, de septembre à juillet, en cohérence avec les orientations inscrites dans la Convention. Pour la saison 2023-2024, six actions sont programmées, telles que suit :

1. *Bulles de Pas Pied*, avec BaZalt et Madame Bleue
2. *Cartographie sensible*, avec Labeaume en Musiques
3. *Il n'est pas trop tard, puisqu'on est là*, avec Le PNR des Monts d'Ardèche
4. *Son par nature*, avec le Duo Bul
5. *Demain, quels paysages ?* avec Le Pied aux Planches
6. *Nouvelles fêtes populaires*, avec Théâtre en cour(s)

Le budget prévisionnel de ce programme d'actions 2023-2024 représente environ 77 300 euros, dont 44 500 euros de subventions de l'Etat, la Région, le Département de l'Ardèche et la Caisse d'Allocations Familiales. Afin de mettre en œuvre ces projets, il est proposé de valider le programme d'actions, d'inscrire les budgets nécessaires à sa mise en place, et de solliciter les subventions nécessaires auprès des partenaires.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

7. Divers :

- Bilan partenariat aide logement pro santé (bilan 1 an) : 12 personnes ont occupé le logement au cours de l'année 2022, pour des périodes allant de quelques jours à 3 mois et par des remplaçants ou étudiants ou internes en médecine, kiné, orthophoniste. Le bilan financier de 05.2022 à 04.2023 fait apparaître 10 800 € de dépenses couvertes, la participation de la CDC pour 3 750 et la participation de l'association Pôle de santé des Hautes Vallées de l'Ardèche pour 2 390 €. Le reste est en partie financé par les locations payées par les utilisateurs. Il sera proposé lors du prochain Bureau communautaire de recevoir les représentants du pôle santé de Meyras et de la maison sport santé, puis de renouveler ce partenariat en augmentant cette subvention.

- Entretien des sentiers de randonnée : il est rappelé aux communes concernées par le passage du trail de la chaussée des géants de prévoir le débroussaillage à partir du 15 mai **pour que tout soit terminée le 27 mai. D'une manière générale, il est rappelé l'importance d'un entretien des chemins de qualité !**

- Compétence eau : T. Pallot propose aux communes qui gèrent l'eau en régie (soit 12 communes sur 16) de se réunir comme évoqué lors du dernier conseil, pour commencer à travailler ensemble en prévision du transfert de compétence. La réunion est proposée le **mardi 16.05 à 17 h** pour lancer un groupe de travail sur ce sujet avec un élu par commune concernée. Une invitation sera envoyée.

La séance est levée à 20 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.

